

Image not found or type unknown



## enchères et dommages ouvrage

Par **alamo87**, le **25/10/2012** à **13:35**

Bonjour,

Est il possible de savoir avant ou après la vente s'il y a une garantie décennale couvrant un immeuble.

S'agissant d'un auto constructeur, la vente au tribunal l'exonère t il s'il n' a pas souscrit de garantie décennale.

ou reste t il engagé par les obligations de la loi Spinetta du 4 janvier 1978.

Merci de vos réponses.